

Charte du Club

Les principes déclinés ci-dessous sont applicables pour tous (jeunes, loisirs, séniors, entraîneurs, parents) et ont pour but de nous inscrire tous ensemble dans une aventure partagée de la pratique de volley-ball dans le respect des valeurs du Pays de Grasse Volley Ball : respect de soi et des autres, recherche de progression, générosité, fair-play, partage et plaisir.

- Les joueurs doivent se respecter et s'aider. Ils doivent permettre à leurs partenaires de bien travailler. Le volley-ball est un sport où les joueurs doivent être généreux, que ce soit à l'effort ou au temps que l'on donne aux autres pour faire progresser l'équipe. Les joueurs doivent être dans une démarche de recherche active de progression (toujours essayer, ne pas abandonner et douter de ses capacités).
- Pendant les matchs et les entraînements, les joueurs doivent montrer un comportement exemplaire : respect des entraîneurs, des exercices proposés, et maîtrise de soi en toute circonstance, que ce soit en cas de victoire ou de défaite. Le fair-play est une valeur essentielle du club.
- La réussite de l'entraînement prime sur le comportement individuel : partage des tâches, respect de soi et d'autrui, écoute, attention et concentration. Ne pas hésiter à poser des questions en cas d'incompréhension.
- Les entraîneurs doivent respecter les objectifs fixés par le Bureau du PGVB. Pour cela, ils ont libre arbitre pour choisir les joueurs convoqués lors des matchs. En outre, en fonction des objectifs, il ne leur sera pas possible de donner un temps de jeu équitable pour tous les joueurs. Ils devront faire en sorte d'éviter les défaites par forfait.
- Les parents doivent encourager positivement tous les joueurs sans intervenir dans les choix sportifs (composition d'équipe, remplacements, stratégies). Ils doivent respecter les entraîneurs et les adversaires, et se positionner comme soutien moral, sans pression supplémentaire sur leur enfant. Les exigences techniques et tactiques de l'entraîneur sont à respecter.
- Le volley-ball est un sport qui demande une tenue adéquate, il est donc indispensable que les joueurs portent de bonnes chaussures pour se protéger des traumatismes dus aux sauts et aux mouvements rapides. Un short et un tee-shirt sont préconisés, ainsi que des genouillères qui sont fortement conseillées. Pour les événements officiels (match, tournoi) il est **obligatoire** de porter les équipements du club.
- Les joueurs comme les entraîneurs doivent arriver à l'heure à l'entraînement et si la séance commence à 18h30 toute l'équipe doit être prête en tenue à cette heure (ce n'est pas l'heure d'arrivée).
- Il est obligatoire d'avertir un de ses entraîneurs en cas d'empêchement, même quelques heures avant, c'est un signe de respect pour toute l'équipe et cela permet aussi aux entraîneurs de pouvoir s'organiser dans les exercices proposés. De même les entraîneurs se doivent de prévenir en cas d'empêchement et trouver une solution pour se faire remplacer.
- Le joueur est tenu de signaler toute douleur ou gêne (articulaire, musculaire...) dès son apparition.
- Les joueurs, ainsi que les parents des joueurs mineurs, qui s'engagent dans un championnat doivent avoir à l'esprit qu'ils devront participer à des rencontres les week-ends. Il est donc naturel qu'il faille anticiper ces dates. Il est important pour les joueurs mineurs que les parents puissent s'investir dans ces rencontres, dans un but de valoriser, d'encourager, d'accompagner leurs enfants dans l'apprentissage du volley-ball. Toutes les dates des rencontres sportives sont sur les sites du comité et de la fédération dès le mois de septembre, merci de s'y référer (<https://www.ffvbbeach.org/ffvbapp/resu/>). En outre, une participation financière sera demandée aux parents des joueurs sélectionnés et voulant participer à des tours avancés de la coupe de France (>4^{ème} tour, déplacement, hébergement).
- Tout joueur, collectif ou entraîneur sanctionné par une amende décidée par le Comité Départemental ou la Ligue assumera le paiement de celle-ci. Le PGBV ne prendra pas en charge l'amende.

Si ces principes ne sont pas respectés, c'est qu'il y aura eu une incompréhension entre les attentes du joueur, de sa famille et les valeurs du club de Pays de Grasse Volley Ball.

Nom, prénom, date et signature :